



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
08.05.2013

Date de la convocation des conseillers :
08.05.2013

point de l'ordre du jour no:

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 17 mai 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Knaff, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Kox, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Maroldt, Hildgen, Codello, Hansen, Goetz, conseillers.

COMMISSARIAT DE DISTRICT
04 JUN 2013

Luxembourg

Le Conseil Communal;

Objet: Modification budgétaire pour l'exercice 2013 – Service : Travaux municipaux

Considérant que certaines prévisions des dépenses extraordinaires inscrites au budget arrêté de l'exercice 2013 sont à adapter ;

Vu le rapport afférent de Monsieur le directeur des travaux municipaux du 16 mai 2013, aux termes duquel il demande la modification suivante :

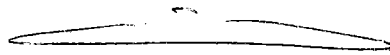
Article	Libellé	Crédit initial	Augmentation	Diminution	Nouveau crédit
4/612/221100/99606	Logements pour étudiants – acquisition – terrains bâtis	0 €	138.000 €	0 €	138.000 €
4/612/221312/99606	Logements pour étudiants – acquisition – immeubles bâtis	550.000€	2.000 €	0 €	552.000€
4/650/221100/99578	Immeubles non affectés – acquisition de biens fonciers – terrains nus	300.000€	0 €	140.000 €	160.000 €

Considérant que cette modification s'avère nécessaire afin de disposer des crédits nécessaires en vue de l'acquisition d'un immeuble XX rue du Brill. A cet

CONTRÔLE DE LA COMPTABILITÉ DES COMMUNES

N° B.13.17K Vu et autorisé les
modifications budgétaires sollicitées

Luxembourg, le 18 Juin 2013
Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région



Service : Secrétariat
LESOR Esch/Alzette, le
26 JUIN 2013

COMMISSARIAT DE DISTRICT
18 JUIN 2013
Luxembourg



Esch-sur-Alzette, le 16 mai 2013

Au collège échevinal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Concerne : Modification budgétaire 2013

Mesdames, Messieurs les membres du collège échevinal,

Prière de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal la modification budgétaire suivante. Cette modification s'avère nécessaire afin de disposer des crédits nécessaires en vue de l'acquisition d'un immeuble 24, rue du Brill. A cet effet deux crédits spéciaux de 138.000€ à l'article 4/612/221100/99606 - « Logements pour étudiants - acquisition - terrains bâtis », respectivement de 2.000€ à l'article 4/612/221312/99606 - « Logements pour étudiants - acquisition - immeubles bâtis » doivent être votés.

Afin de ne pas affecter l'équilibre budgétaire ces crédits spéciaux seront couverts par une économie correspondante à l'article 4/650/221100/99578 - « Immeubles non affectés - acquisition de biens fonciers - terrains nus ».

Les nouveaux crédits s'élèvent donc comme suit

Article: 4/612/221100/99606	138.000 €	(= + 138.000 €)
Article: 4/612/221312/99606	552.000 €	(= + 2.000 €)
Article: 4/650/221100/99578	160.000 €	(= - 140.000 €)

L'ingénieur directeur,

